

Dénomination de l'exploitation :  
Adresse :  
PACAGE :

DDT du Cher  
Service PAC  
6, place de la Pyrotechnie  
CS 20001  
18019 BOURGES cedex

Date :

**Objet : demande individuelle de dérogation relative à l'application de la BCAE7 (rotation des cultures) et/ou à l'écorégime voie des pratiques pour la campagne PAC 2024**

Madame, Monsieur,

Du fait de la forte pluviométrie observée depuis le mois d'octobre 2023, je vous informe que je n'ai pas pu implanter de cultures sur certaines parcelles.

L'excès d'eau dans le sol a rendu les parcelles suivantes impraticables et donc le semis impossible à réaliser :

N° îlot PAC	N° parcelle PAC	Culture initialement envisagée	Surface

Au titre du cas de force majeure, je demande (*cocher les cases*) :

- à ce que la culture que je n'ai pas pu semer soit prise en compte pour le respect du critère annuel de la BCAE7 (rotation des cultures).
- à ce que la culture que je n'ai pas pu semer soit prise en compte au titre de l'écorégime par la voie des pratiques

Pour le calcul des aides 2024, ces cultures se substitueront aux cultures réellement semées.

→ ***J'ai bien noté que je dois déclarer sur telepac les cultures réellement implantées (cultures de printemps ou SNE si aucune implantation) en vue d'éviter des feux rouges dans le cadre du contrôle par image satellitaire.***

→ ***J'ai bien noté que cette demande de dérogation n'a de sens que dans la mesure où l'absence d'implantation de la culture initialement prévue a un impact sur le calcul du ratio annuel de 35 % pour la BCAE 7 et/ou a un impact sur le calcul du nombre de points de l'écorégime.***

Signature